

La malédiction de Canaan

Etonnant mystère de la communication: le compte laitier, ensemble de calculs demeurés longtemps hermétiques, attire désormais la curiosité des médias, qui lui avaient traditionnellement préféré le compte routier. Du coup, la population découvre le prix global du bon lait suisse — et s'indigne du montant de la facture. Voilà donc le compte laitier devenu en quelques semaines ce qu'il aurait toujours dû être: une affaire politique d'intérêt général.

Comment expliquer le miracle de cette prise de conscience? Les chiffres ne suffisent pas; même une progression de 60 à 70 millions de francs par an pendant les deux dernières campagnes n'attire pas outre mesure l'attention. Les prévisions frappent davantage les esprits, stupéfaits par la simple extrapolation qui laisse prévoir un compte laitier dépassant le milliard en 1987/88.

Mais au-delà des chiffres, il y a les mots, le plus souvent mieux perçus. Et puis il y a les petites phrases d'Otto Stich, qui n'a pas besoin de les prononcer pour les rendre efficaces (cf. DP 770).

Et surtout, il y a ce gros sentiment d'indigestion: du vin plein les citernes, de la viande exportée à 70 centimes le kilo (donnons-la, ça serait bien mieux pour l'image de la Suisse), des wagons de pommes soustraites à la distillation à grands coups de jus subventionné, du blé en trop pour faire notre pain, et dénaturé pour l'affouragement des bestiaux.

C'est Canaan, avec la productivité en plus — et en trop. Au lieu de l'abondance-bénédiction, la condamnation au gaspillage. Montagnes de beurre, de

viande aussi désormais, et toujours cette fameuse marée laitière, que le contingentement même n'arrive pas à endiguer.

Si le compte laitier commence à intéresser, c'est parce qu'il donne une traduction financière de ce dégoût du ventre trop plein. La transformation et la commercialisation du lait coûte plus de huit cents millions, dont la petite moitié pour le fromage, un sixième pour le lait de consommation et 13%-14% pour la crème et le beurre respectivement. Les consommateurs payent un quart à un tiers de la facture selon les années, les producteurs 6% à 7%, et la Confédération, c'est-à-dire les contribuables, tout le reste, soit par exemple 733 millions en 1983/84, tout juste cent millions de moins que pour les caisses-maladie reconnues.

Les producteurs savent eux-mêmes qu'on ne peut laisser aller: la mécanique des subventions directement proportionnelles, la définition extensive des zones de montagnes et de collines, l'absence de prix fortement différenciés selon les conditions de production, le non-respect de la quantité de base, tout cela rend le système inopérant et toujours plus coûteux, imparablement.

Aussi bien, lors de la dernière assemblée des délégués de l'UCPL, Union centrale des producteurs de lait (ceux qui avaient décidé le lancement de l'initiative fourragère), les Bernois ont proposé que le lait livré en trop ne soit tout simplement pas payé. En réalité, il l'est aujourd'hui au tiers du prix de base, après l'avoir été au cinquième lors de l'introduction du contingentement; les dirigeants de l'UCPL ont tout juste pu écarter la suggestion des Bernois en proposant le retour à une retenue de 80%, avec la promesse d'examiner un relèvement à 85-90%. En tout état de cause, un signe qui ne devrait pas tromper sur la volonté, désormais per-

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 773 9 mai 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 40 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Francine Crettaz
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Charles-Albert Morand

773

La malédiction de Canaan

ceptible chez les paysans eux-mêmes, de réformer le système, ou du moins d'en moraliser le fonctionnement, au prix s'il le faut d'un renoncement à toute rémunération pour leur travail.

Malgré l'intervention massive de l'Etat en Suisse comme dans les autres pays industrialisés, la politique agricole n'aboutit pas. Pire, elle (re)crée des difficultés qu'on croyait définitivement maîtrisées: en cette fin de vingtième siècle, la quantité redevient un problème, mais inverse de ce qu'il a été pendant des temps immémoriaux. La pénurie est si bien surmontée que l'abondance devient à son tour malédiction, financière et morale.

Si l'on veut éviter l'auto-réduction à outrance et le subventionnement de la non-production (primes à

l'abattage, à l'hectare non emblavé, etc.), il n'y a qu'une seule solution: la rémunération à la qualité. Le lait, produit noble et aliment riche, s'y prête particulièrement bien. Pas seulement pour les germes, aussi pour la valeur nutritive et la facilité à «fromager» par exemple. Un projet d'ordonnance reconnaissant les produits biologiques circule dans les couloirs fédéraux, qui permettrait aux «autres» éleveurs de faire leurs frais de production malgré les moindres rendements imposés par des méthodes plus respectueuses de la nature (sol, animal, environnement). Un pas, enfin, dans la bonne direction.

La qualité, une préoccupation de riches? un luxe de gavés? Bien sûr. Mais que sommes-nous d'autre, avec nos caves, nos silos, nos frigos pleins d'aliments que les pays affamés et insolubles ne peuvent nous acheter, et que nous ne voulons pas leur donner, pour diverses raisons dont certaines sont même défendables.

Y. J.

ÉNERGIE

Les cantons électriciens

Il y a des manières de faire causette qui ont comme seul but de voiler l'absence de volonté d'agir. Ainsi des débats entre la Confédération et les cantons pour savoir qui est responsable de quoi dans le cadre d'une politique d'économies d'énergie. Récemment, Léon Schlumpf et les directeurs cantonaux de l'énergie se sont rencontrés pour traiter de ce sujet. Pour donner l'illusion du mouvement? Tout porte à le croire.

En effet, depuis 1976, date de la publication du rapport intermédiaire de la Conception globale de l'énergie, il est clair et admis de tous que les cantons, de par leurs compétences propres, portent la responsabilité principale en cette matière... Dès

cette date, une liste des domaines où les cantons peuvent agir a été dressée. Ce constat a été répété, suite à l'échec du projet d'article constitutionnel sur l'énergie en 1984.

Cette unanimité sur une conception fédéraliste de la politique énergétique n'a pas débouché jusqu'à présent sur des actions efficaces et concrètes de la part des cantons. Ces derniers tardent à prendre les mesures nécessaires et les collectivités publiques ont rarement une attitude exemplaire pour ce qui est des économies d'énergie dans leur propre parc immobilier.

Mais il y a plus grave encore. Avant même que soit publié le projet de révision de la loi fédérale sur l'économie électrique, les cantons ont déjà annoncé leur opposition. Au nom du fédéralisme, bien sûr. Pour eux, pas question que la Confédération intervienne pour abolir l'obligation de consommation minimale, les privilèges accordés pour

la propagation du chauffage électrique à résistance au détriment de la pompe à chaleur, les tarifs différenciés selon la quantité consommée, les catégories de consommateurs ou les différents types d'usage. Ce faisant, les cantons emboîtent le pas à l'Union des centrales suisses d'électricité qui cherche à soustraire l'énergie qui lui est chère à tout contrôle et à en promouvoir la consommation.

Alors, égarement des cantons? Non point! Plus prosaïquement, défense de leurs intérêts matériels. Les sociétés productrices et distributrices d'électricité sont «contrôlées» en grande partie par les cantons et les communes, qu'elles soient sociétés anonymes, régies autonomes ou services administratifs. Et à ce titre, elles versent chaque année une part non négligeable de leurs bénéfices dans les caisses publiques. Fiscalité bien discrète, mais à laquelle on conçoit bien que les collectivités n'aimeraient guère renoncer, même au nom des économies d'énergie.

En s'opposant à toute immixtion de la Confédération dans leur petit commerce, les cantons montrent leur vrai visage: des épiciers plus soucieux, sous le masque du fédéralisme, de développer le secteur électrique que de contribuer à une politique cohérente d'économies d'énergie.

TÉLÉVISION

Rétréci au lavage

La télévision est le fait social dominant. On a imposé en France, par voie légale, l'obligation de fournir sur les écrans deux programmes minimums. Mais les trains, le métro, les aéroports peuvent sans exigence d'un service minimum être paralysés par la grève. L'inconvénient d'une privation d'images — inconvénient mineur — est jugé à l'échelle des valeurs plus grave que l'atteinte à la mobilité.

Or, dans cette course à l'image, deux choses frappent.

La première, c'est les limites de la création. Elle ne peut suivre la multiplication des supports. D'où les reprises, à n'en plus finir: deux fois *Le Salaire de la peur* en dix jours sur des chaînes différentes; d'où les feuillets délayés; d'où les reconstitutions historiques, celle de la dernière guerre, obsessionnelles.

Mais plus intéressant encore, c'est la transformation du langage politique.

Il est significatif qu'on ait enseigné à M. Fabius que, pour être bien compris, il devait utiliser un vocabulaire pauvre. Il y réussit, paradoxe, brillamment. Il livre de bonnes copies. Exercice: vous disposez d'un choix de cent mots et de deux minutes; exposez les facteurs déterminants de l'évolution du chômage!

Un chef d'Etat a dû commenter des clips: le temps d'une réaction; pas plus! comme s'il n'avait rien à dire.

Qu'on invente de nouvelles formes de transmission de message, c'est bien; mais que ces «nouveaux discours» tendent à l'appauvrissement du langage politique, ce n'est pas acceptable.

La télévision a eu ce mérite exceptionnel de donner la parole «aux gens», à tous ceux qui ne sont pas des spécialistes du verbe. Car il y a un langage du corps, de la voix, du regard autant que de la

parole. A la télévision, des gens parlent ainsi, souvent, avec éloquence et sans faire des phrases. La télévision a «démocratisé» l'expression. Remarquable progrès!

Mais pourquoi cette exigence d'un appauvrissement du langage politique? Appauvrissement, et non pas souci pédagogique d'une bonne vulgarisation. Significatif d'un mépris où est tenu le politique et le verbal. Car en France, cette exigence est imposée aux responsables du pouvoir, qui l'acceptent, au nom de l'efficacité du message. Eux qui pourraient donner un ton, se soumettent aux règles du passe-partout. Mourousi debout, Mitterrand assis.

Et pourtant... Donnez à lire une œuvre du répertoire classique: quel vocabulaire, quelle syntaxe, *Le Cid* ou *Lorenzaccio*, incompréhensible! Mais avec ces textes «illisibles», le Théâtre populaire faisait vibrer des foules. C'était il y a vingt-cinq ans. Ce pourrait être aujourd'hui. Le talent et la conviction éclairent les choses dites.

Soumises aux professionnels de la communication de masse, la politique perd son style propre. Pour l'avenir de la démocratie, c'est aussi grave que l'antiparlementarisme de jadis.

A. G.

élections communales en ville de Berne. Maintenant, c'est l'extrême-gauche (POCH) qui a proposé récemment cette mesure, en prétextant que la constitution de groupes communs au Conseil de ville devait avoir pour conséquence la possibilité d'appareillages pour les élections. Le Conseil a rejeté ce projet. Les socialistes, aujourd'hui comme hier, ont estimé que l'appareillage faussait le jeu démocratique.

HISTOIRE

«L'Internationale», version chrétienne

Dans un document intitulé «Quand les socialistes chrétiens chantaient L'Internationale», le rédacteur suisse de «L'Espoir du monde», publication trimestrielle des socialistes chrétiens de langue française, rappelle que les socialistes chrétiens chantaient avec une certaine gêne quelques strophes de l'hymne d'Eugène Pottier et Pierre Degeyter. C'est pourquoi dans un «Recueil de chants à l'usage des socialistes chrétiens de langue française», publié en 1935, Liane Viala a donné une nouvelle version comprenant quatre strophes et le refrain. Nous ne citerons que la première et le refrain:

Le capitalisme ravage

L'âme de la société:

L'intérêt tient lieu de courage,

Le travail est déshonoré.

La haine, le vol et la guerre

Se disputent d'injustes biens;

Debout! pour délivrer la terre,

Socialistes et Chrétiens!

Refrain: Debout! Socialistes,

Debout! Debout! Chrétiens!

Du capitalisme, délivrons les humains!

(Adresse utile: G. Cuendet, Gd-Vennes 3 c, 1010 Lausanne.)

EN BREF

L'autorisation des «minitels» français en Suisse provoque la création d'un club à Bâle. Le Club Minitelx (allusion transparente à qui vous savez) est créé dans le cadre multimédia de Radio Basiliak. Le minitel parle français, mais permet la convivialité en allemand.

* * *

Le Prof. Blumle et un licencié en science politique de Fribourg ont publié une estimation de la part du secteur public («NZZ» 24.4) en Suisse.

Il s'agit, bien entendu, d'une approche; elle est néanmoins intéressante.

La plus forte proportion de salariés des entreprises

publiques est dans l'économie forestière (99%) et la plus faible dans la pêche (-).

En chiffre absolu, c'est dans l'enseignement que l'on trouve le plus grand nombre de personnes du service public: 71 629 (88%).

Par secteur, c'est évidemment dans le tertiaire qu'il y a la plus forte proportion et le plus grand nombre de personnes occupées dans des entreprises publiques.

A noter que le 16% des salariés des banques sont occupés par des entreprises d'économie collective.

* * *

Evolution des esprits. Dans le passé, à plusieurs reprises, les partis de la droite bernoise ont tenté de faire admettre l'appareillage de listes pour les

L'Etat gestionnaire

«Des buts moins ronflants, plus opérationnels, discutés dans le détail de leur concrétisation, adaptés continuellement. C'est probablement la voie à défricher pour jeter les bases d'une action publique adaptée à la complexité de la société moderne. Des lois plus souples, moins définitives, précisées au fil de leur confrontation avec la réalité à laquelle elles s'appliquent»: sous le titre «Le rêve et la loi», nous tentions, dans le dernier numéro de DP (772, J. D.), après un rapide bilan des politiques publiques, dans notre pays comme ailleurs, de tirer la leçon de leur échec. Ci-dessous, Charles-Albert Morand, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève, reprend la balle au bond. (Réd.)

L'échec des politiques publiques, pour une part qu'il est difficile de quantifier, peut être attribué aux instruments particuliers utilisés par l'Etat. Certes, il ne faut pas négliger l'incapacité occasionnelle des bureaucraties et des législateurs; mais la cause structurelle de cet échec, moins connue et probablement plus importante, réside dans la contradiction entre les exigences pratiques et juridiques.

D'un côté on exige de l'Etat l'adoption rapide de mesures efficaces. De l'autre le droit impose lentement et rigidité. Cette contradiction se manifeste aussi bien au niveau de la solution des problèmes nouveaux que de la mise en œuvre des politiques.

Les exigences pratiques voudraient qu'en partant

d'une réalité socio-économique complexe et mal connue, l'Etat puisse progressivement mettre en place des solutions adéquates. Par un mouvement de bas en haut, partant des exigences de la réalité pour aboutir à des normes d'action, les pouvoirs publics devraient être à même d'adopter des solutions provisoires, de les tester et de les corriger pour parvenir à des remèdes plus élaborés mais toujours adaptables à des circonstances changeantes.

Le droit de son côté exige la stabilité et se construit par un mouvement qui va de haut en bas, partant d'une idée très générale exprimée dans la Constitution, pour arriver, à travers un long processus de concrétisation, à des décisions d'espèce en prise directe sur la réalité. Le principe de légalité postule cette construction rigide et exige en outre la présence dans la loi déjà de normes détaillées permettant à l'administré de connaître très exactement ses droits et ses obligations.

La tension entre ces deux ordres d'exigences est permanente. Elle conduit dans certains domaines — comme la radio-télévision — à des phénomènes pathologiques d'inversion normative. On a commencé par prendre une décision (concession SSR), pour adopter ensuite un règlement (radios locales),

NESTLÉ

Les amis américains

En point de mire, la prochaine assemblée des actionnaires de Nestlé le 23 mai prochain: dans cette perspective, la «convention» d'actionnaires Nestlé», la Canes, fourbit les questions qu'elle juge indispensables à la bonne information des détenteurs d'actions de la multinationale de moins en moins veveysanne. Peu de chance, à vrai dire,

puis une loi (autorité autonome de plainte) et enfin un article constitutionnel.

Pour ce qui est de l'application, les exigences pratiques supposent souplesse, rapidité d'intervention, large pouvoir d'appréciation. Le droit de son côté exige que l'administration soit réglementée, que son pouvoir d'appréciation soit limité et que son action soit encadrée dans des procédures.

L'Etat gestionnaire est-il dès lors condamné à l'inefficacité ou à l'arbitraire? Comme il s'agit d'un jeu à somme nulle, il n'est pas possible de viser à la fois l'efficacité et la légalité maximales. Il s'agit de trouver un équilibre qui pourrait être atteint par une conception dynamique et cybernétique de la législation. Au départ on pourrait se contenter de lois-cadre, peu détaillées, qui permettraient d'instituer un débat public sur un problème nouveau; puis, fort des connaissances acquises, le législateur pourrait préciser la législation.

Devant la lourdeur du processus législatif, les pouvoirs publics sont amenés à recourir à des instruments plus souples et moins contraignants: information, incitation, planification. N'est-ce pas le signe que par sa structure même le droit n'est plus adapté à la solution des problèmes que la société confie à l'Etat?

C.-A. Morand

que le cérémonial annuel de la société s'en trouve bouleversé, ni qu'une majorité des participants à la célébration en conçoive des problèmes de conscience. Et pourtant...

Et pourtant, la petite dizaine de points d'interrogation posés dans le dernier bulletin d'information de la Cables (adresse utile: c.p. 20, 1261 Trélex) mérite un moment d'attention. Trois exemples.

A propos du rachat de Carnation, la big opération de 3 milliards de dollars en automne de l'année

dernière (cf. DP 744, «L'incarnation américaine»), un diagnostic sec: «Les actionnaires de Nestlé n'ont jamais reçu d'informations, ni avant, ni pendant, ni après, sur ce qu'est Carnation et sur les raisons pour lesquelles la direction de Nestlé a choisi cet achat plutôt que de faire un autre type d'investissements. Force est de constater que cette opération ne crée pas un seul poste de travail, ne participe en rien à la solution des problèmes de l'alimentation mondiale. Nestlé ne nous informe pas non plus de la politique qu'elle entend suivre pour intégrer cette entreprise dans ses activités: politique de marque, politique de recherche, politique de produit.»

LE REFUGE OUTRE-ATLANTIQUE

A propos de Nestlé et des Etats-Unis: «Dorénavant, un tiers des activités de Nestlé auront lieu aux Etats-Unis. Ne peut-on craindre une «américanisation» de Nestlé, un déplacement progressif des centres de décision, de recherche vers les Etats-Unis? Ne peut-on s'inquiéter également de la concentration du chiffre d'affaires de la société — 30% — sur une très faible part — 5% — de la population mondiale?»

A propos de Nestlé et du tiers monde: «L'affaire (Carnation) est-elle «bonne» sur le plan qui nous occupe spécialement, celui des peuples du tiers monde? Nestlé fait ainsi une percée importante sur le marché des Etats-Unis. N'est-ce pas au détriment des pays du tiers monde, ceci pour des raisons de sécurité et de rendement, sans doute légitimes; mais jusqu'où peut aller cette légitimité sur le plan éthique de notre responsabilité à l'égard des peuples «en voie de développement»?»

QUELLE CROISSANCE?

A une échelle plus large encore — nous citons toujours la Canes: «Nous nous posons aussi la ques-

tion, à nos yeux essentielle, du type de croissance de Nestlé, quant aux produits créés et aux populations qu'elle sert. En clair: Nestlé renonce de plus en plus aux produits bon marché, de bonne qualité nutritive, utiles au plus grand nombre, pour se spécialiser dans des produits chers, destinés aux populations plus riches, voire aux chiens et aux chats qui ont un pouvoir d'achat aux Etats-Unis plus grand qu'un Noir en Afrique. Nestlé ne manque-t-elle pas ainsi sa vocation de participer à la solution des problèmes de ce monde? Ne risque-t-elle pas, en concentrant ses activités vers des régions et des personnes riches, d'abandonner des marchés importants pour le développement futur de Nestlé: les marchés du tiers monde?»

Nestlé parle à Nestlé: il ne s'agit pas là de provocations «étrangères» à la société, mais bien de remar-

RACHATS 84

Café, biscuits, aliments pour animaux...

La Canes a tenté de dresser la liste des entreprises rachetées par Nestlé de 1984 à début 1985. Quête d'informations délicate, avec des résultats lacunaires, mais tout de même révélatrice.

— Entreprises rachetées par la filiale Nestlé USA: Ward Jonston/USA (confiserie, chiffre d'affaires de 60 mios de dollars; prix d'achat: 125 mios de francs suisses); Warner Cosmetics/USA (produits cosmétiques, c.a. de 300 mios fr.s.; achat pour 300 mios fr.s.); P.F. Beich Co/USA (chocolat, c.a. de 100 mios doll.); Carnation/USA (produits laitiers, culinaires, restaurants, aliments pour animaux, c.a. de 3,4 mias de doll.; achat pour 3 mias doll.); Chase Saubern Coffee/USA (café torréfié, c.a. de 130 mios doll.); Fruitcrest/USA (jus de fruit frais).

— Entreprises rachetées par Nestlé Suisse: Bilosa/Suisse (produits ophtalmologiques, verres de contact); Pos/France (produits ophtalmologiques, c.a. de 200

mios de fr. français; achat pour 50 mios fr.s.); Dello Precision/Suisse (équipements ophtalmologiques).

Mettant l'accent sur l'éthique de la croissance, la Canes rejoint l'action de groupements d'actionnaires américains similaires qui interpellent «leurs» sociétés depuis des années sur ce thème (cf. DP 754, «Démocratie économique. Le droit de regard des actionnaires»). Pas d'illusion: ce n'est pas demain la veille qu'une assemblée des actionnaires, qui plus est celle d'une multinationale aussi confortable que Nestlé, se découvrira une largeur de vues qui aille au-delà de la maxime alibi bien connue «les affaires sont les affaires». Mais qu'importe: il y a quelque chose de rassurant à l'existence de cette voix, même si elle parle dans le désert.

— Entreprises rachetées par Nestlé RFA: Auer/RFA (aliments diététiques, soins pour bébés, etc., c.a. de 130 mios fr.s.; achat pour 30 mios fr.s.); Dallmayr/RFA (café, etc., c.a. de 160 mios DM); Herta-Schweisfurth/RFA (viandes et saucisses); Glucksklee-Lunebest/RFA (lait condensé, c.a. de 400 mios DM).

— Entreprise rachetée par Nestlé Espagne: Productos Brasilia (café torréfié); Acuaeducto/Espagne (viandes, charcuteries).

— Entreprises rachetées par Nestlé Suède: Kaffee Boenans Roester/Suède (café torréfié); AB Stroevelskorv/Suède (viandes, charcuteries).

— Entreprise rachetée par Nestlé Canada: Goodhosts Foodweshler Coffee/Canada (café, c.a. de 65 mios doll.; achat pour 70-80 mios fr.s.); par Nestlé Holding Inc.: Hills Brothers/USA (café torréfié, c.a. de 730 mios fr.s.; achat pour 150-200 mios doll.); par Nestlé Colombie: La Rosa/Colombie (biscuits); par Nestlé Australie: Life Savers/Australie (confiserie, c.a. de 76,4 mios doll. austr.).

ÉTRANGERS

Les chiffres et les discours

L'Action nationale en congrès à Fribourg (samedi dernier): un cocktail explosif de démagogie tous azimuts, de xénophobie sans limite (à l'image des interventions parlementaires de la vedette maison de l'AN, le conseiller national bernois Markus Ruf) et... d'écologie à la sauce passéiste. La gauche a bien du travail devant elle pour retrouver l'oreille de ces milieux, de qui elle savait se faire entendre, mais qui sont aujourd'hui fasciné par la facilité du discours anti-étrangers.

Suffisant pour tordre le cou à bien des canards xénophobes, un document, aride certes, vient d'être publié: il s'agit du dernier fascicule de «La Vie économique» (avril 1985) qui comprend une trentaine de pages de tableaux et de chiffres fournis par le Registre central des étrangers, cernant «l'évolution et les effectifs de la population étrangère résidant en Suisse, des saisonniers et des frontaliers en 1984» (adresse utile: c.p. 2170, 3001 Berne).

Bien sûr, il ne s'agit que de chiffres, qui plus est de chiffres officiels (avec tout ce que cela comporte de partiel dans ce secteur). Bien sûr, les statistiques ne sauraient traduire toute une réalité humaine cruciale. Il reste que ces chiffres aident à remettre les problèmes à leur juste place.

DROGUES

Les bonnes œuvres des buveurs

Au cours de cette dernière décennie, les boissons distillées ont rapporté chaque année de 270 à 300 millions de francs à la Régie fédérale des alcools. A deux exceptions près — les exercices 1974/75 et 1977/78 pendant lesquels la part des cantons a été sensiblement réduite (respectivement 45% et

42,5%) — cette somme revenait à parts égales à la Confédération et aux cantons. La première l'utilisait pour le financement de l'AVS et de l'AI, les seconds en disposaient librement, mis à part la dîme de 5% affectée obligatoirement à la lutte contre l'alcoolisme.

A fin 1980, le peuple et les cantons acceptaient de suspendre provisoirement (jusqu'en 1985) la part cantonale dans le cadre des mesures d'assainissement des finances fédérales. De 1981 à 1985, les cantons n'ont donc bénéficié que du 5% de la dîme de l'alcool. Le 9 juin prochain, nous aurons à décider si nous acceptons de rendre définitive cette mesure temporaire avec l'aménagement suivant:

DÎME

La cohérence valaisanne

Une fois par an, les cantons remplissent un formulaire destiné à la Régie fédérale des alcools pour justifier l'utilisation de la dîme (5% des recettes de l'impôt sur les boissons distillées, soit 13,8 millions en 1985). Ainsi, chacun d'eux ventile une part de ses subsides destinés à soutenir des associations diverses, des dispensaires et autres établissements hospitaliers à ce qu'il estime être sa contribution à la lutte contre l'alcoolisme.

Nous ne saurions trop vous recommander la lecture des rapports de la Régie reproduisant cet «exercice de style». Etonnante diversité dans l'approche d'un même problème!

Par exemple: des six cantons romands, seul le Valais considère son appui à l'Association de consultation conjugale comme une forme de lutte des causes de l'alcoolisme. Au chapitre des effets, le Valais se distingue aussi, puisque y figure son soutien à des organismes du type association en faveur des handicapés physiques et mentaux, pouponnière, service social pour mères célibataires...

Nous ne ferons pas de commentaires, non: nous ne voulons pas céder à la facilité en mettant en rap-

90% des recettes de la Régie à la Confédération, 10% aux cantons pour combattre non plus seulement l'alcoolisme, mais aussi l'abus de drogue, de stupéfiants et de médicaments.

Les ressources provenant de l'imposition du tabac et de l'alcool ne sont plus suffisantes pour financer l'AVS/AI. Il faut donc donner des moyens supplémentaires à la Confédération, ce que l'acceptation du nouvel article 32bis de la Constitution permettra. Depuis cinq ans, les cantons ont pu faire face à leurs dépenses sans bénéficier de la part qui leur revenait précédemment de la Régie et sans conséquence pour le contribuable dont les impôts cantonaux n'ont pas été majorés.

port la perception du Conseil d'Etat valaisan de son action pour lutter contre l'alcoolisme avec son soutien au «Oui à la vie». Les parents boivent, les enfants trinquent. Mais au moins, ils survivent dans ce furieux canton qui n'hésite pas à estimer sa contribution partielle à leur entretien comme le relais nécessaire de la responsabilité du géniteur trop noir à force de s'être grisé. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui «assumer».

BROUILLE

Révélation au «Nouvelliste»

Episode courtelinesque dans le débat sur la réforme du droit matrimonial. Où l'avocat valaisan Michel de Preux dépose plainte pour escroquerie contre une brochette de personnalités valaisannes, toutes membres du Parti démocrate-chrétien, et «coupables» d'avoir adhéré au comité de soutien au nouveau droit du mariage. L'affaire, largement commentée, a déjà épuisé les rires qu'elle mérite. Scène de ménage PDC. Pour mémoire, cependant, la phrase de M. de Preux cernant le méfait: escroquerie, donc, «parce que, se réclamant abusivement d'une association dont le but statutaire est la défense du droit naturel et chrétien (PDC), ils profitent astucieusement de la démis-

sion du clergé diocésain pour recueillir des suffrages qu'ils n'obtiendraient jamais sans cette référence, afin de soutenir des réformes contre nature promues et conçues par des incroyants, ce qui entraîne un enrichissement illégitime pour le PDC d'une part, et d'autre part un préjudice pécuniaire pour l'ensemble de l'électorat valaisan, dont le leur, puisque les réformes proposées et soutenues par eux sont en relation de causalité adéquate avec la surcharge des tribunaux, l'augmentation de leur personnel et l'aggravation de la délinquance juvénile.» Ouf!

Ce farouche règlement de comptes a ses échos jusque dans le «Nouvelliste» dont M. Michel de Preux était, jusqu'il y a peu, le correspondant régulier, toujours en bonne place, s'exprimant sur tout et sur rien avec la même autorité, prêchant la bonne parole PDC avec une hargne impressionnante.

Pour le lecteur, le «Nouvelliste» et Michel de Preux ne faisaient qu'un. Aujourd'hui, c'est le divorce, paraît-il. Davantage même: en page 2 de son édition du 6 mai, le «Nouvelliste», sous la signature de Roland Puipe-NF, n'a pas assez de mots pour stigmatiser les tares de son (ancien) collaborateur: «M^e Michel de Preux, avocat à Sierre et à Lausanne, bien connu pour ses positions extrêmes concernant l'organisation de la société»... «un Michel de Preux qui, sûr de son étoile, joue son rôle de nouveau ou faux messie avec des accents touchants de sincérité qui auraient fait les beaux jours des chantres des guerres saintes de l'Inquisition»... «cette dictature intellectuelle que veut exercer M^e de Preux parce qu'il aurait été visité par les anges de Dieu est significative du mépris qu'il voue à l'espèce humaine»... «Michel de Preux, Don Quichotte atrabilaire». Et nous en passons!

Bref, le «Nouvelliste» brûle ce qu'il a adoré. Un peu tard cependant: il y a si longtemps que ses lecteurs devaient supporter cette plume excessive et méprisante. Est-on en droit d'espérer d'autres révélations de la même eau de la part de la direction du «NF»?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Quelque chose de pourri

«Pour une Suisse sans armée»!

N'ayant jamais bien compris qu'on *oblige* tel ou tel de mes élèves, qui n'avait pour cela aucune disposition, mais chez qui tout au contraire cela provoquait un grave conflit de conscience, à faire du service militaire, voire à suivre une école de sous-officier — lui refusant même, le cas échéant, le droit de faire son service comme sanitaire, ou sanitaire, prétendant le contraindre à porter une arme, à faire des exercices de tir, etc. — inversement, je ne suis pas nécessairement favorable à l'idée d'*interdire* à tel ou tel de mes élèves, que sa conscience pousserait non seulement à faire son service, mais même à «grader», estimant que c'est son devoir, etc.

Cela dit, il faut bien voir les raisons qui président au lancement d'une initiative aussi «maximaliste».

Ces raisons résident, selon moi, dans l'entêtement, dans l'étroitesse d'esprit, disons-le: dans la sottise de ceux qui se sont opposés systématiquement et par tous les moyens, même les plus déloyaux, même par les contre-vérités (on appelle ça plus simplement *mensonges*) les plus évidentes, à toute instauration d'un service civil, sous quelque forme que ce soit. Remarquez: l'initiative permettra vraisemblablement à une bonne moitié de nos concitoyens de dire qu'ils s'en f... complètement, que toutes ces salades, une fois de plus, ne les intéressent pas: armée ou pas armée; service civil ou pas service civil; semaine supplémentaire de vacances ou pas — j'imagine que nos adversaires s'en désolent moins que nous, dans la mesure où manifestement ils désirent avant tout ne pas être dérangés dans leurs différentes petites belottes et qu'ils ne se sont guère référés au concept de «volonté populaire», préférant quant à eux celui de «majorité

silencieuse», infiniment plus souple et plus utilisable!

Mais peut-être que je me trompe; peut-être que je leur prête des arrière-pensées qu'ils n'ont aucunement... Dans ce cas, lorsque le taux de participation sera descendu à moins de 30%, on peut espérer que même les plus bêtes finiront par comprendre qu'il y a quelque chose de pourri au Royaume de Danemark — pardon: dans la plus vieille démocratie du monde.

J. C.

COURRIER

Le 1^{er} Mai, la radio et l'histoire

Ce jour du 1^{er} Mai 1985. Par la voix de Liliane Varone, la Radio romande passe en revue les diverses manifestations organisées dans les villes de Suisse romande pour la fête du travail. On débute avec Genève — à tout seigneur, tout honneur, dit la journaliste, la cité de Calvin étant le berceau du syndicalisme suisse, début 1930. Cela dit avec l'assurance de quelqu'un non sujet à l'erreur.

Déclarations radiophoniques et réalité.

Jugez plutôt! En janvier 1860, le syndicat des typographes genevois organise une grève. D'accord pour le «berceau» genevois... mais en 1860, septante ans avant 1930! En 1868, les tailleurs de pierre, les gypsiers, les maçons, les serruriers et les ferblantiers, toujours à Genève, demandent une réduction de l'horaire journalier de travail de douze à dix heures et une majoration de 20% des salaires. Le 30 mars 1868, il y avait 3000 salariés en mouvement à Genève.

Vers 1840, d'autres manifestations syndicales ont lieu en Suisse allemande. Souvent sous la conduite d'hommes comme Weitling et Treichler.

Entre la réalité et certaines petites phrases radiophoniques, un pont du Mont-Blanc de plusieurs kilomètres.

Paul A. Meylan.

GENÈVE

Transports publics: la croix

La politique genevoise des transports ne paraît pas près de sortir de l'enlisement, vingt ans après le démantèlement méthodique du réseau de trams qui parcourait le canton. On croyait pourtant voir le bout du tunnel: dans les années septante, un plan directeur des transports avait été mis à l'étude; adopté par les autorités (sans portée contraignante, il est vrai, et sans opérer de choix véritable), il comportait un intéressant volet destiné à permettre aux Transports publics genevois (TPG) de rattraper leur retard; les organisations écologiques avaient, il y a deux ans, saisi la balle au bond en proposant ce volet sous forme d'une initiative populaire qui a établi un record de signatures (24 000, il en fallait 10 000).

L'un des aspects centraux de cette nouvelle politique est le développement de la seule ligne de tram qui subsiste en forme de croix sur les deux principaux axes de trafic, traversant de part en part l'agglomération. Un projet actuellement menacé par la pusillanimité des autorités et la surenchère paradoxale des tenants de la priorité à la bagnole et de la construction de parkings au centre-ville.

LE MAL GENEVOIS

Un volumineux rapport d'experts sur la faisabilité de cette «croix ferroviaire» vient d'être publié. C'est un exemple de ce «mal genevois» qui se retrouve dans bien des domaines: la volonté de concilier la chèvre et le chou. Il conclut que le projet est réalisable, mais difficile à exploiter si l'on veut ménager la circulation automobile; les experts n'ont apparemment pas eu l'audace d'imaginer qu'un «métro léger» performant valait bien la fermeture au trafic privé de quelques rues au cœur de

la ville. Leur conclusion était dès lors inévitable. Quant aux adversaires de toujours de la priorité aux transports publics au centre-ville, emmenés par le radical Jean de Tolédo, ils ont été touchés par la grâce et réclament rien moins qu'un métro (souterrain) à pilotage automatique dernier cri, comme on en trouve à San Francisco ou dans la communauté urbaine de Lille-Roubaix-Tourcoing. De quoi renvoyer toute solution aux calendes grecques, le temps de s'apercevoir qu'un métro est horriblement coûteux, nécessite un bassin de population très supérieur à celui de Genève et implique des arrêts trop espacés pour répondre aux besoins d'une agglomération de petite surface.

UNE IDÉE DE PLUS

Sur quoi, le chef du Département des travaux publics, Christian Grobet, lance une idée jaillie tout armée de son cerveau et qui une fois de plus

GAZ

Bhopal, avant la catastrophe

C'est l'Uita, l'Union des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes, qui le rappelle dans son dernier bulletin d'informations (1-2/1985); les avertissements n'avaient pas manqué, de la part des syndicats, à la direction de l'usine de Union Carbide à Bhopal où s'est produite, le 3 décembre 1984, la plus grande catastrophe industrielle de tous les temps, plus de 2500 morts et des dizaines de milliers de personnes atteintes par le gaz.

Petit historique:

«(...) Le syndicat a cherché à améliorer les normes de sécurité (dans l'usine) après la mort d'un ouvrier en 1981 à la suite d'une fuite de phosgène. Ses revendications se sont faites plus pressantes

tente de mettre tout le monde d'accord: un métro automatique (pour faire moderne), mais en forme de boucle au centre-ville (pour avoir quelque chose rapidement) qui pourrait fonctionner, le siècle prochain, comme un carrousel sur lequel viendraient se greffer des lignes périphériques (pour le souffle visionnaire). L'ennui, c'est que cela ne correspond à aucune nécessité en terme de flux de passagers, et multiplie les changements de mode de transport.

*

En réalité, rien ne se fera sans un ordre de priorité clair: la ville est faite pour aller à pied, le vélo est parfaitement adapté aux distances genevoises, les déplacements courants doivent pouvoir s'effectuer facilement en transports publics faute de rendre l'agglomération invivable. En se focalisant sur le débat croix ferroviaire/métro, les Genevois en oublient le quotidien.

encore après un autre accident, en février 1982, au cours duquel trente employés avaient été blessés. La direction a passé outre. Le syndicat a alors fait imprimer 6000 affiches distribuées dans la ville pour avertir des risques que la direction de l'usine faisait courir, non seulement aux travailleurs, mais à toute la population. Le 22 mai 1982, le syndicat a déposé plainte devant le Ministère du travail pour manque de sécurité (selon la loi indienne, les employeurs, quels que soient les risques qu'ils font courir, ne sont pas obligés de s'assurer pour les dommages qu'ils peuvent infliger à leurs employés ou à des tiers — pas d'organisme officiel habilité à déterminer les responsabilités et à désigner les coupables dans des catastrophes de ce genre), mais rien n'a changé. Pas plus tard que le 23 janvier 1984, une délégation syndicale est allée exprimer ses préoccupations au Ministère indien du travail. Rien n'a été fait, ni par le gouvernement, ni par la société pour améliorer la situation.»